

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 46 (1920)
Heft: 22

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les visiteurs rentrent en ville par le joli sentier du Rhône sous le cimetière de Saint-Georges, sous le bois de la Bâtie et arrivent ainsi à la Jonction. Ils y profitent de l'amabilité de MM. Rochat, directeur de la Compagnie genevoise des Tramways électriques, et Roche, chef d'exploitation, pour examiner de près les agrandissements du dépôt et les trois nouveaux types de voitures qui viennent d'arriver : petites motrices à deux essieux, grandes voitures motrices à plateforme et à entrée centrales, à deux moteurs, à deux bogies à deux essieux chargés d'une manière inégale, grandes remorques à quatre essieux pour lignes de banlieue.

Comme lors de la précédente visite au pont Butin en septembre 1919, le soleil et une très légère bise ont bien voulu être de la partie, de sorte que cette dernière a été agréable à tous les points de vue.

Séance du samedi 1^{er} mai 1920.

Grâce à l'obligeance de MM. Revilliod et Turrettini, architectes, et tout spécialement du second, la séance est précédée d'une visite complète à l'Hôtel des Bergues et des Nations, récemment transformé par eux (voir *Bulletin technique*, N° 18, 1920), ainsi que d'une collation fort appréciée.

La séance a lieu dans un des salons de l'hôtel et est ouverte à 4 $\frac{1}{4}$ heures par M. Edm. Fatio, président, en présence de trente-deux membres.

MM. Odier et Peloux sont nommés en qualité de délégués devant prendre part à une assemblée constitutive de la section romande de l'« Union suisse pour l'Amélioration du Logement ».

La Société vient de recevoir de la « Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses », section de Genève, une lettre faisant remarquer que le programme du concours d'idées pour l'aménagement du terrain des Asters dans la commune du Petit-Saconnex ne répond pas, semble-t-il, aux normes établies par la « Société suisse des ingénieurs et des architectes », notamment en ce qui concerne la somme mise à la disposition du jury pour les primes et l'attribution en principe de la construction au premier prix. Après une discussion animée il est décidé que le Comité aura une entrevue avec le jury pour examiner les questions soulevées et qu'il rapportera à la prochaine séance.

Le numéro 2 de l'ordre du jour est constitué par la communication des projets de façades pour la reconstruction de la Corraterie. M. Jean Boissonnas, membre du Conseil municipal de la Ville de Genève, explique préalablement que cette dernière, d'entente avec le Conseil d'Etat, doit s'occuper de la reconstruction de la Corraterie, côté aval, que le Conseil municipal a nommé une commission à cet effet et qu'enfin celle-ci, estimant qu'il s'agit en tout premier lieu d'une question esthétique, désire avoir l'opinion motivée de la Société genevoise ; il propose donc de choisir dans le sein de la Société une commission sur l'opinion de laquelle la commission du Conseil municipal pourrait se baser. M. Fatio complète l'exposé de M. Boissonnas en indiquant les raisons qui obligent la Société de Banque Suisse à s'agrandir d'une façon ou de l'autre et qui ont ainsi mis en branle toute la question de reconstruction à cause des servitudes réciproques ; il explique finalement les divers plans suspendus dans la salle.

La Société approuve la proposition de M. Boissonnas, et nomme une commission de trois membres composée de MM. MM. A. Camoletti, Martin, Turrettini.

La commission de la Société genevoise chargée d'examiner une première série de planches reçue de la commission de standardisation de la Société suisse a pris connaissance de cette série, mais trouve que celle-ci ne va pas parce qu'elle s'adapte mal aux exigences de l'architecture locale. Elle en prépare d'autres qui seront soumises aux maîtres charpentiers et menuisiers de la place.

La séance est levée à 5 h. 40.

Le secrétaire :

EDM. EMMANUEL.

CARNET DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Monument Pierre Viret, à Lausanne.

Le jury, composé de MM. Gilliard, architecte, à Lausanne, président ; Schnetzler, pasteur, président de l'Association Pierre Viret ; G. Boiceau, municipal, à Lausanne ; Angst, sculpteur, à Genève ; L'Eplattenier, peintre-sculpteur, à La Chaux-de-Fonds, s'est réuni au Casino de Montbenon le 15 octobre pour juger les projets présentés.

Cinq projets ont été remis à la Direction des Travaux dans les délais prescrits.

Le jury a décerné les prix suivants :

1^{er} prix, 250 fr. à MM. Milo Martin, sculpteur ; René Martin, peintre, à Perroy ; et J. Favarger, architecte, à Lausanne. 2^e prix, 150 fr., à M. C. Reymond, peintre, à Begnins. 3^e prix, 100 fr., à MM. M. Martin, sculpteur ; René Martin, peintre, à Perroy ; et Favarger, architecte, à Lausanne.

Une mention a en outre été décernée à MM. M. Martin, sculpteur ; René Martin, peintre à Perroy ; et Favarger, architecte, à Lausanne.

Temple national de Clarens.

Le concours ouvert par la Société du Temple national de Clarens pour l'étude d'un temple protestant à édifier sur l'emplacement dit « Sur Muraz », a amené la présentation de soixante-six projets. Le jury chargé de les examiner avait à sa disposition la somme de 6500 fr. à répartir entre trois ou quatre projets. Le 1^{er} prix a été attribué à MM. Pollak et Hoch, architectes, à Montreux ; Le 2^e, à MM. Brenneisen et Isler, architectes, à Zurich ; Le 3^e, à MM. L. et A. Hertling, architectes, à Fribourg.

Les projets présentés ont été publiquement exposés dès le 15 octobre au 28 octobre dans l'Aula du nouveau collège, de 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

Ecole d'Agriculture, à Sion (Valais).

Le jury, chargé d'apprécier les projets présentés pour l'élaboration des plans pour la construction de l'Ecole cantonale d'agriculture, a procédé à ces opérations les 21 et 22 octobre.

Trente-neuf projets ont été présentés, dont quatre ont été primés. Ce sont :

1^{er} prix, 3000 fr. à MM. Moser et Schürch, architectes, Bienne. Devise : « Valère ». 2^e prix, 2500 fr., à M. E. Heman, architecte, Mittelstrasse, 201, Bâle. Devise : « S. E. S. ». 3^e prix, 2000 fr., à M. Rodolphe Keller, architecte, Muldenstrasse, 37, Berne. Devise : « Travail ». 4^e prix, 1500 fr. à MM. A. de Kalbermatten et M. Polak, architectes, Sion-Montreux, en collaboration avec M. A. Hoch, architecte, Montreux. Devise : « Cérès ».

L'exposition des projets est ouverte gratuitement au public à la halle de gymnastique du Collège de Sion, chaque jour de 13 heures à 16 heures, à partir de dimanche 24 octobre au mardi 2 novembre.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Fribourg	Banque Populaire Suisse	—	Fr.	—
Neuchâtel	Laboratoire cantonal de chimie	15 décembre 1920	6000	Architectes neuchâtelois ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel.
Neuchâtel	Ecole cantonale d'agriculture de Cernier	25 novembre 1920	6000	Architectes neuchâtelois ou domiciliés dans le ct. de Neuchâtel.